

Le port Legrand au coeur d'un territoire en transformation

UNE DESSERTE PORTUAIRE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le port Legrand dispose d'un quai à usage partagé*, utilisé pour l'approvisionnement ou l'export (par voie fluviale) de matériaux de construction, l'évacuation de matières recyclables et l'acheminement de pièces de grandes dimensions nécessitant une infrastructure adaptée au transport exceptionnel. Il a été utilisé pour les grands chantiers du secteur : l'aménagement de l'île Seguin, de la ZAC du Trapèze, la charpente de la Cité Musicale et, aujourd'hui, la future gare du pont de Sèvres de la ligne 15 du Grand Paris Express.

Il accueille également un ensemble immobilier commercial dont les conventions d'occupation arrivent à échéance à l'automne 2019 et qui va faire l'objet d'un appel d'offre pour accueillir de nouveaux utilisateurs.

Les aménagements extérieurs du port étant vieillissants, HAROPA - Ports de Paris souhaite mettre à profit cette période de transition pour lancer une importante opération de réaménagement de l'ensemble du port, en cohérence avec l'ambition qu'il porte de desservir la Région Capitale par la voie d'eau et d'aménager des ports ouverts sur la Ville.



Situé au carrefour du quai Le Gallo (RD1) avec l'avenue du maréchal Juin et la rue Gallieni, le port Legrand dispose d'une bonne desserte et d'un cadre paysager attractif.

Pourquoi une concertation ?

HAROPA - Ports de Paris souhaite apporter l'information nécessaire pour permettre au public de comprendre le projet de réaménagement et initier un dialogue avec tous les acteurs concernés. **Cette concertation doit recueillir l'ensemble des points de vue, avis et suggestions pour améliorer le projet. Les contributions seront versées au bilan de concertation, consultable sur la page internet dédiée.**

Les rendez-vous de la concertation

- **Deux ateliers-visites** sur le port Legrand, pour travailler autour du thème des usages et des futurs aménagements
Inscription obligatoire via portlegrand@haropaports.com (attention places limitées)
 - Le mercredi 14 novembre (matin)
 - Le samedi 24 novembre (matin)

Pour vous informer

- Les **2 ateliers-visites**
- Un **dépliant d'information**
- Une **page internet** : www.boulognelegrand.haropaports.com
- Une **exposition** à l'Hôtel de ville de Boulogne-Billancourt

Pour vous exprimer

- Les **2 ateliers-visites**
- La **carte T** détachable de ce dépliant à renvoyer sans affranchissement
- Un **courriel du projet** : portlegrand@haropaports.com

Le maître d'ouvrage, HAROPA - Ports de Paris

HAROPA - Ports de Paris est un établissement public ayant pour mission de développer le transport fluvial de marchandises et de passagers en Île-de-France. Pour cela, il est chargé d'aménager, d'entretenir et d'exploiter les installations portuaires en Île-de-France.



HAROPA - Ports de Paris
Ports de Paris - 2 quai de Grenelle
75732 PARIS cedex 15



Réaménagement du port Legrand à Boulogne-Billancourt

Concertation

du 13 novembre au 13 décembre 2018

Informez-vous et donnez votre avis !



Crédit photo : HAROPA - Ports de Paris - Ne pas jeter sur la voie publique.

HAROPA PORT DE PARIS
CONCERTATION PORT LEGRAND
AUTORISATION 90265
75443 PARIS CEDEX 09

20 9
Valable jusqu'au
14/01/2019

ECO



www.boulognelegrand.haropaports.com

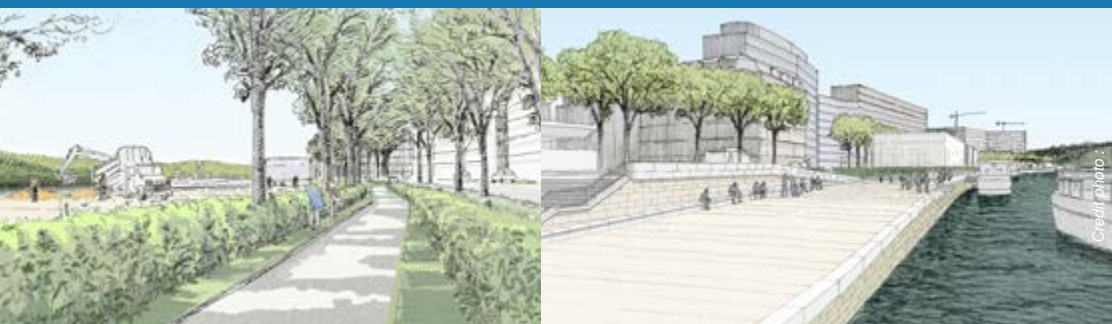


Vers un port mieux intégré à son environnement

Le réaménagement du port Legrand a pour objectif la **réhabilitation complète** des quais, des bâtiments et du plan d'eau. Le projet vise :

- la réorganisation des espaces, de la chaussée et des cheminements piétons pour une meilleure mixité des usages ;
- l'amélioration des accès piétons et véhicules sur le port pour une plus grande fluidité et sécurité des déplacements ;
- la création d'une nouvelle escale de courte durée pour la desserte fluviale de passagers ;
- la réhabilitation des ouvrages portuaires pour le développement de nouvelles activités sur l'eau ;
- la restructuration de l'ensemble immobilier existant pour y accueillir des activités économiques renouvelées.

Cette optimisation de l'organisation générale du port et de ses services sera menée dans un **objectif d'insertion urbaine et paysagère**. Elle intégrera des aménagements de qualité (sols, plantations, mobilier) qui favoriseront la **cohabitation des activités portuaires et de la promenade sur les berges**.



Création d'une contre-allée piétonne le long du quai à usage partagé*, au droit de l'avenue du maréchal Juin (intention d'aménagement)

Création d'une escale à passagers et d'une placette au niveau de la rue Gallieni (intention d'aménagement)

Les étapes du projet



Installation de nouvelles activités et réhabilitation de l'ensemble immobilier

Les aménagements prévus



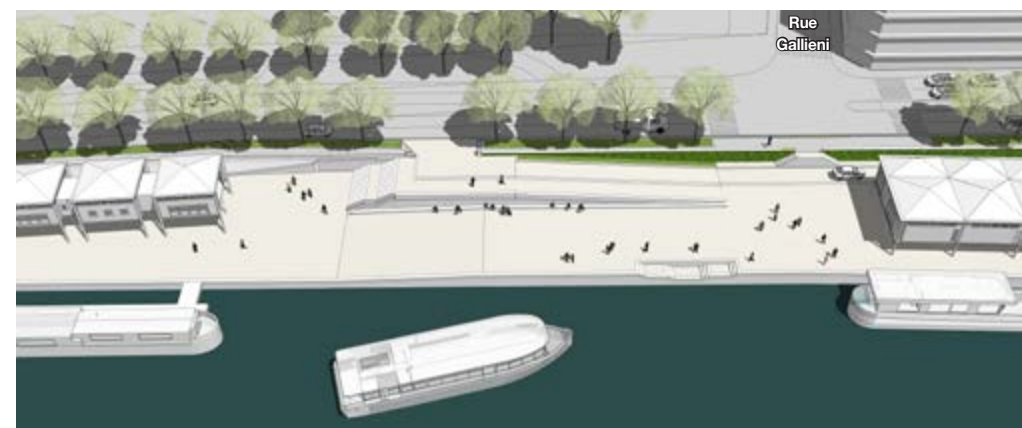
Vue d'ensemble du port réaménagé, du quai à usage partagé* en période d'utilisation par les entreprises

EN AVAL, LES QUAIS BAS

HAROPA - Ports de Paris prévoit les aménagements suivants :

- Le nivellement des quais sera profondément remanié pour rétablir des continuités spatiales et visuelles.
- L'entrée au niveau de la rue Gallieni sera modifiée avec l'installation d'une **rampe 1** unique, plus longue et plus douce. Une **placette** sera aménagée en contrebas permettant l'accès à la nouvelle escale à passagers **2**.
- **3 Une escale à passagers sera créée**, permettant d'accueillir des embarcations de moins de 40 m pour des escales de courtes durées.
- **4 L'ensemble immobilier sera restructuré en petits lots**. Des démolitions partielles permettront d'ouvrir la vue vers la Seine depuis le quai Alphonse Le Gallo. Les futurs occupants réhabiliteront les lots en fonction de leurs contraintes d'exploitation, selon un cahier de prescriptions imposé par HAROPA - Ports de Paris.

La placette et l'escale passagers



Le saviez-vous ?

En Île-de-France, un réseau de 35 escales de courte durée permet aux compagnies fluviales de développer des activités de promenade touristique, de transport en commun ou d'événements sur la Seine.

L'escale du port Legrand sera la 1^{ère} escale créée sur la commune.

Le saviez-vous ?

Ce Quai à Usage Partagé* fait partie d'un réseau de 44 quais qui maillent le territoire d'Île-de-France et permettent le transport fluvial massifié de plusieurs centaines de tonnes de marchandises par an.

EN AMONT, LE QUAÏ À USAGE PARTAGÉ*

- Le quai sera modifié pour améliorer son utilisation **5** (circulation modifiée, revêtements neufs, sécurisation).
- L'accès des piétons évoluera : création d'une contre-allée plantée accessible **6** en permanence aux piétons et permettant de rejoindre les autres parties du port depuis l'avenue du maréchal Juin.
- L'accueil du public sera amélioré : installation d'une signalétique, modification des sols, installation d'un mobilier, d'un éclairage de qualité et de plantations.
- Le quai pourra être ouvert aux piétons en dehors des horaires d'utilisation par les entreprises.

*Les quais à usage partagé sont des espaces mis à la disposition de toutes les entreprises qui souhaitent recourir au fleuve pour le transport ponctuel de marchandises et de matériels, participant ainsi à la diminution du nombre de camions sur les routes.

Le quai à usage partagé* en dehors des horaires d'utilisation par les entreprises



Donnez votre avis sur le projet de réaménagement

Renvoyez cette carte T par voie postale sans affranchissement jusqu'au 13 décembre 2018 inclus.

Votre avis sur le projet

.....

Mieux vous connaître

Facultatif

Nom :
 Prénom :
 email :
 Vous vous exprimez au titre de (riverains, usagers, associations, etc.) :

Je souhaite recevoir des informations sur le projet